

L'an deux Mil Onze, le DIX-SEPT Juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 09.06.2011

Nombre de conseillers en exercice : 08

**PRESENTS** : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse, POCHAT-COTTILLOUX Gilles

**ABSENTS et EXCUSES** : Mme MARTEL-JON Sandrine, AVET-FORAZ André

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

*Monsieur le Maire demande que soit ajouter à l'ordre du jour de cette séance, les questions suivantes : **ETUDE ENVIRONNEMENTALE ZNIEFF BORDS DU FIER et CESSION DE TERRAIN « LES ILES »***

• **ETUDE ENVIRONNEMENTALE ZNIEFF BORDS DU FIER**

**Monsieur le Maire expose** dans le cadre de l'élaboration du SCOT Fier Aravis, les services de la Préfecture ont fait remarquer qu'une ZNIEFF de type 1 est identifiée dans une partie de zone définie comme zone d'activité sur notre commune. Il apparait donc nécessaire de réaliser une expertise écologique de cette ZNIEFF, afin d'évaluer si un projet d'aménagement de cette zone est susceptible de porter atteinte au patrimoine naturel. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de faire procéder, dans le cadre de l'élaboration du PLU communal, à une étude ; **DECIDE** de confier cette étude à « MOSAIQUE ENVIRONNEMENT », et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.

• **DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET PRINCIPALE COMMUNE 2011**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2011 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après : **Fonctionnement - Dépenses**

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (article 6718)	+ 2450	- 022 DEPENSES IMPREVUS	- 2450
	<hr/>		<hr/>
	+ 2450 €		- 2450 €

• **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS  
FIXATION DU MONTANT POUR 2010**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale l'invitant à se prononcer chaque année sur l'indemnité de logement due à certains instituteurs. Monsieur le Préfet propose de maintenir le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit : 182.06 € pour les

instituteurs non chargés de famille, 227.58 € pour les instituteurs chargés de famille, 263.99 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983.

Après délibération, le Conseil Municipal : **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Préfet.

• **VOTE DES SUBVENTIONS 2011**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, les différentes demandes de Subventions.

Après examen, le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

- CENTRE DE PRATIQUE MUSICAL THONES	150.00 €
- AFTC 74 (Traumatisés crâniens)	150.00 €
- FOOTBALL CLUB THONES	150.00 €
- RUGBY CLUB DE THONES	150.00 €
- INST.G BELLUARD ADIMC 74	150.00 €
- PREVENTION ROUTIERE	150.00 €
- ALMA (Maltraitance personnes âgées)	150.00 €
- CLUB DES SPORTS (La Clusaz)	150.00 €
- EHPAD Joseph AVET (Assoc. Vieillesse en or)	150.00 €
- ECOLES SAINTE THERESE & LA CROIX (les Villards s/Thônes)	250.00 €
- FOL (FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE)	150.00 €
- ASSOC. LIEUTENANT de LOUVETERIE de HAUTE-SAVOIE	150.00 €
- ALZHEIMER	150.00 €

• **CESSION PARCELLE N° 3271 « LES ILES »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la SARL PACCARD TP - Galatin - 12 Chemin du Pré aux Anes - 74230 THONES concernant la vente par la Commune d'une parcelle de terrain, cadastrée A n° 3271 « les Iles », d'une superficie de 1 790 m<sup>2</sup>,  
Après délibération, le Conseil Municipal : **DECIDE** la vente du bien au prix de **40 Euros** TTC le m<sup>2</sup>, **AUTORISE** le Maire à signer l'acte.

**Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 24 Juin 2011**

**Le Maire**